



Un militant de la Cgt menacé de poursuites pénales pour une action collective...

Rassemblement le 11 Août 2008 à la maison de justice et de droit.

Face à la mobilisation, la justice recule... Mais la vigilance s'impose !

Aujourd'hui, le secrétaire général du syndicat Cgt des cheminots de Toulouse était convoqué à titre personnel à la Maison de Justice et de Droit suite à la demande du procureur de la République pour entrave à la circulation sur une voie publique. Il lui était reproché d'avoir commis une infraction pénale et il était susceptible d'être poursuivi au tribunal correctionnel.

La manifestation contre la criminalisation de l'action syndicale et pour soutenir notre camarade a rassemblé plus de 150 personnes.

Cheminots Cgt de Toulouse, Narbonne, Tarbes, Montpellier, salariés Cgt des mines et énergie, du commerce, de la poste, représentants des organisations syndicales Sud, Cftc et Unsa, responsables politiques, se sont mobilisés contre les graves dérives du gouvernement actuel. Merci à tous.

Face à cette démonstration de force au cœur de l'été, le médiateur judiciaire, en lien avec le procureur de la République, a souhaité faire retomber la pression en exerçant un simple rappel à la loi.

Le procureur a toujours possibilité de porter le dossier au tribunal correctionnel mais la médiation a laissé entrevoir un classement sans suite du dossier.

Soyons convaincu que seul le rapport de force est susceptible de contrarier les velléités liberticides du gouvernement actuel.

Il est évident que les syndicalistes, et plus particulièrement les militants Cgt, sont confrontés à une démarche concertée pour frapper au cœur du mouvement social.

La Cgt ne lâchera rien dans le combat contre la répression syndicale qui a tendance à se développer dans notre pays.

Gouvernement et patronat assoiffés de revanche ont adopté cet été un flot de réformes toutes plus destructrices et inégalitaires les unes que les autres qui nous appellent à la construction d'un rapport de force de haut niveau.

Les tentatives d'intimidation du gouvernement et du patronat ne doivent pas freiner notre engagement et notre détermination à inverser les choses.

Il n'y a pas de fatalité, soyons en convaincu !

Afin de maintenir la pression et dans l'attente de la décision définitive du procureur, la Cgt appelle les cheminots n'ayant pas rédigé leur attestation de présence à l'action du 16 novembre 2007 à le faire !

Toulouse le 11 Août 2008